



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES, DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT  
*Bureau de l'environnement et du Tourisme*

COPIE CONFORME  
À L'ORIGINAL

Arrêté n° 08/DRCTAJE/1- 603  
portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau  
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Sèvre Nantaise

LE PREFET DE LA VENDEE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code l'Environnement, livre II, Titre 1er, notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R 212-26 à R 212-42 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux et modifiant le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté interpréfectoral Vendée/Loire-Atlantique/Maine-et-Loire/Deux-Sèvres n° 96/DRLP - 66 du 24 janvier 1996 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 03/DRCLE/1-509 du 28 octobre 2003 modifié portant renouvellement des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Sèvre Nantaise ;

Vu les désignations de l'association des Maires de Maine et Loire et de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire (CRMA) ;

CONSIDERANT les nouvelles dispositions du décret n° 2007 -1213 du 10 août 2007 susvisées ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée ;

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2003 est modifié ainsi qu'il suit :

**1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de Maine et Loire :

**Titulaires :**

Monsieur Gilles BOURDOULEIX (*CHOLET*)  
Monsieur Jean-Luc CHAUVIRE (*GESTE*)  
Monsieur Robert BENETEAU (*STMACAIRE EN MAUGES*)  
Monsieur Christophe CAILLAUD (*ST CRESPIN SUR MOINE*)  
Monsieur Dominique SIMONNEAU (*MAULEVRIER*)

Représentants de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire (CRMA) :

**Titulaire :**

Monsieur Jean-Claude CHOQUET

Article 2 : Le reste sans changement.

Article 3 : Le mandat des membres désignés à l'article 1<sup>er</sup>, autres que les représentants de l'Etat, court jusqu'au 27 octobre 2009, terme du mandat de la commission nommée par arrêté susvisé du 28 octobre 2003.

Les personnes nommées à l'article 1<sup>er</sup> cessent d'être membres de la Commission Locale de l'Eau si elles perdent les fonctions en considération desquelles elles ont été désignées.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, mis en ligne sur le site Internet désigné par le Ministère chargé de l'Environnement : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr), et notifié à chaque membre de la commission.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON, le 4 NOV. 2008

Le Préfet,

  
Thierry LATASTE